

BP JEPS APT

Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport

Activités Physiques pour Tous



Formation habilitée Jeunesse et Sports



Action de formation cofinancée par l'Union européenne
L'Europe s'engage en PACA avec le Fonds social européen.

Prépa-Sports
285 Rue du docteur Aynaud
13 857 Aix en Provence
Tel : 04 42 90 57 08
www.prepa-sports.com
prepasports@wanadoo.fr



Champs et nature des interventions

Le BP JEPS (de niveau IV) atteste de la possession de compétences professionnelles indispensables à l'exercice d'animateur dans le champ de la spécialité APT (Activité Physique pour Tous).

Le BP prépare aux métiers d'animateur dans une association, un club sportif, un village vacances, une entreprise, une collectivité territoriale. Il permet de se préparer au concours d'Educateur Territorial des APS de la fonction publique territoriale.

Les activités relatives au BP JEPS APT s'organisent en quatre grands axes :

- **Conduire ou accompagner un projet d'animation ou d'initiation en encadrant des activités et/ou des projets collectifs :**

L'animateur sportif prépare un projet, fixe des objectifs, mobilise les moyens nécessaires à son action et prévoit l'évaluation de son action.

- **S'adapter aux personnes dont on est responsable, en assurer leur protection en relation avec d'autres intervenants (co-éducateurs, parents, institutions, partenaires...) :**

L'animateur sportif présente, conduit, gère son animation et assure la sécurité du groupe. Il évalue son travail et identifie les caractéristiques des différents publics dont il a la responsabilité.

- **Communiquer sur son activité et sur le fonctionnement de la structure :**

L'animateur sportif accueille, oriente le public, assure la promotion et formalise son action.

- **Participer au fonctionnement et à la gestion de la structure employeur (dans le cadre du projet global et des objectifs de sa structure et compte tenu des publics visés) :**

L'animateur sportif participe à l'organisation, à l'administration et à la gestion financière de la structure.

BP JEPS APT : 10 Unités Capitalisables

La formation est directement issue du référentiel métier. Elle vise un ensemble de capacités permettant la validation des compétences. C'est pourquoi elle s'articule en 10 unités capitalisables :

	UC Transversales
UC 1	Etre capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle
UC 2	Etre capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative
UC 3	Etre capable de préparer un projet ainsi que son évaluation
UC 4	Etre capable de participer au fonctionnement de la structure
	UC de la Spécialité
UC 5	Etre capable de préparer une action d'animation dans le champs des activités physiques pour tous
UC6	Etre capable d'encadrer une personne ou un groupe dans le cadre d'une action d'animation d'activités physiques pour tous
UC 7	Etre capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la pratique des activités physiques pour tous
UC 8	Etre capable de conduire une action éducative dans le champs des activités physiques pour tous
UC 9	Maîtriser les outils ou techniques des activités physiques pour tous : activités physiques d'expression corporelle, activités de pleines natures, activités ludiques.
	UC d'Adaptation à l'emploi
UC 10	Etre capable d'utiliser le patrimoine local à des fins d'animation sportive

Un stage de mise en situation pédagogique d'un volume global de 580 heures est réalisé dans le temps de la formation.

Condition d'accès :

- Etre âgé de 18 ans minimum,
- Etre titulaire de l'AFPS ou du PSC1 (nous consulter si ce n'est pas le cas),
- Avoir réussi les exigences préalables à l'entrée en formation,
- Avoir réussi le test de sélection : entretien et épreuve écrite.

Exigences préalables à l'entrée en formation:

Epreuve organisée sous le contrôle de la DRDJS PACA :

Le 10 Septembre 2010 (Clôture le 10 Août 2010),

- Luc Léger (pallier 5 pour les femmes et 7 pour les hommes),
- Parcours d'habiletés motrices.

Test de sélection :

Epreuve organisée par Prépa-Sports, le 10 Septembre 2010.

- Entretien,
- Epreuve écrite.

La formation :

- **Durée :** Du 04 octobre 2010 au 24 juin 2011.
- **Volume horaire global :** 1180 heures.
- **Lieux des cours :**

Cours théoriques :

Prépa-Sports : 285 Rue du Docteur Aynaud, 13 857 Aix en Provence Cedex 3.

Activités physiques, pédagogie :

Installations sportives municipales d'Aix en Provence.

Formation habilitée par le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (n° 10 013 BP 0090)